

Les pouvoirs de police du maire

Cours Pratique de 1 jour - 7h

Réf : PPO - Prix 2024 : 920€ HT

Cette formation vous permettra de comprendre la complexification croissante des pouvoirs de police du maire et de ses responsabilités ainsi que les effets de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Comprendre ce que recouvre exactement les pouvoirs de police d'un maire.

Connaître les domaines d'intervention.

Appréhender les responsabilités du maire du fait de l'exercice de son pouvoir de police

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie participative.

TRAVAUX PRATIQUES

Analyses de cas.

Réflexion collective.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 10/2022

1) La nature des pouvoirs de police du maire.

- Que recouvre la protection de "l'ordre public".
- La distinction entre la police administrative et la police judiciaire.
- La distinction entre les pouvoirs de police administrative générale et spéciale.
- Quelles sont les relations entre le maire et le préfet ,
- Quelles sont les relations entre le maire et le procureur ?

Etude de cas : A partir de cas concrets.

2) La légalité des actes du maire dans l'exercice de son pouvoir de police.

- Quelles sont les mesures qu'un maire peut prendre dans le cadre de son pouvoir de police administrative et judiciaire?
- Les conditions d'engagement de la responsabilité civile du maire et les risques encourus.
- Les conditions d'engagement de la responsabilité pénale du maire et les risques encourus.
- Comment agir sans s'exposer ?

3) Les responsabilités du maire dans l'exercice de ses fonctions.

- Les conditions d'engagement de la responsabilité administrative du maire et les risques encourus.
- Les conditions d'engagement de la responsabilité civile du maire et les risques encourus.
- Les conditions d'engagement de la responsabilité pénale du maire et les risques encourus
- Comment agir sans s'exposer?

Etude de cas : Analyse de cas concrets.

PARTICIPANTS

Maires élus.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

LES DATES

CLASSE À DISTANCE
2024 : 24 juin, 09 sept., 25 nov.

PARIS
2024 : 17 juin, 02 sept., 18 nov.